

DÉLIBÉRATION N° 20190026 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 19 MARS 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 2 absents, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 19h24) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h07) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20h12) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (à partir de 18h57) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19h53) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Bernadette JACQUET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h24) ;
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20h12) ;
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19h53).

ABSENTS

Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 19h07) et M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 18h57).

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Andonella FLECHET.

MÉDIATHÈQUE LOUISE LABE - RENOUVELLEMENT DEMANDE DE SUBVENTION - EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE
--

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

En septembre 2018, le conseil municipal a délibéré pour valider le projet d'établissement de la médiathèque et pour solliciter l'attribution d'une subvention par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'opération « Extension des horaires d'ouverture ».

Une aide au démarrage du projet a pu être obtenue pour l'embauche de vacataires étudiants, pour le développement d'actions culturelles spécifiques durant la séquence temporelle correspondant aux horaires élargis, et pour l'acquisition d'un mobilier affecté au point-lecture situé à l'espace de vie sociale de Fonsala.

Le versement de la deuxième année et des années suivantes ne peut intervenir que sous réserve de l'envoi d'une nouvelle délibération confirmant l'engagement pluriannuel d'une durée de 5 ans de la ville sur cette opération.

L'impact financier annuel est de l'ordre de 15 000 € qui correspondent à l'embauche de vacataires étudiants et aux coûts des actions culturelles spécifiques.

Le taux d'intervention est de 70% les 3 premières années, puis de 35% les 2 années suivantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'engagement financier pluriannuel de la ville sur l'opération « Extension des horaires de la médiathèque »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer la demande de subvention auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), relative à l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque Louise Labé,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190320-dl20190026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019

Affichage : 26/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 20/03/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD